

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**Objet : Société BRONZO TP – Branchement AEP/ EU – D5 – Avenue de la Côte Bleue**

Le Maire de la Commune d'Ensuès la Redonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 à L 2215-4

Vu la demande de la **Société BRONZO TP**

Vu le Code de la voirie routière articles L 115-1 à 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-22

Vu **la DAET N° D24 04816 DAET 1**

Vu **l'arrêté de la Direction des Routes du Conseil Départemental 13 en date du 09 décembre 2024 autorisant le pétitionnaire à réaliser une tranchée sous chaussée afin de raccorder sa propriété au réseau d'eau potable et eaux usées.**

Considérant que pour travailler dans de bonnes conditions de sécurité et pour le bon déroulement des **travaux de branchement.**

**ARRETE**

- Article 1 Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux, **1 jour entre le 10 Février et le 10 Mars 2025.**
- Article 2 La chaussée sera empiétée sur 1 mètre environ au niveau de la zone des travaux. La circulation sera alternée durant la durée du chantier au niveau de la zone des travaux. Elle se fera manuellement ou par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la zone des travaux.
- Article 3 **La Société BRONZO TP** sera chargée de la mise en place et de la maintenance de la signalisation temporaire nécessaire à l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 La chaussée sera remise en bon état et devra être conforme au cahier des charges de la Direction des Routes du Conseil Départemental 13.
- Article 5 Responsabilité des usagers : Les usagers devront se conformer strictement à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données, sur place, par les agents chargés du service d'ordre.
- Article 6 Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale, la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Ensuès la Redonne, 29 Janvier 2025



Le Maire,  
**Michel ILLAC**